



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	H : HABITATION							
	H-1 : Unifamiliale							
	H-2 : Bifamiliale							
	H-3 : Trifamiliale							
	H-4 : Multifamiliale (4 à 8 logements)							
	H-5 : Multifamiliale (9 logements et +)							
	H-6 : Maison mobile							
	H-7 : Habitation communautaire							
	C : COMMERCE							
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité							
	C-2 : Commerce de détail local	●						
	C-3 : Service professionnel et spécialisé		●					
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration			●				
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique intérieur					●		
	C-6 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique extérieur							
	C-7 : Commerce de détail et de service à potentiel de nuisances							
	C-8 : Commerce et service liés aux véhicules à moteurs							
	C-9 : Commerce artériel				●			
	C-10 : Commerce de gros et commerce lourd							
	I : INDUSTRIE							
	I-1 : Industrie légère							
	I-2 : Industrie lourde							
	P : PUBLIC, INSTITUTIONNEL ET COMMUNAUTAIRE							
	P-1 : Communautaire récréatif							
	P-2 : Communautaire, institutionnel et administratif							
	P-3 : Infrastructure et équipement							
	P-4 : Autres infrastructures et équipements structurants							
	A : AGRICULTURE							
	A-1 : Culture du sol							
	A-2 : Élevage							
	A-3 : Foresterie, sylviculture et acériculture							
	PR : PROTECTION							
	PR- : Protection							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(1)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
	NORMES							
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
		Isolée	●	●	●	●	●	●
		Jumelée						
		Contiguë						
		MARGES						
		Avant minimale (m)	10	10	10	10	10	10
		Arrière minimale (m)	8	8	8	8	8	8
		Latérale minimale (m) -mur sans ouverture/avec ouverture	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
Largeur minimale (m)		18	18	18	18	18	18	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		350	350	350	350	350	350	
Superficie de plancher minimale (m ²)								
Hauteur en étage(s) minimale		1	1	1	1	1	1	
Hauteur en étage(s) maximale		3	3	3	3	3	3	
Hauteur minimale (m)								
Hauteur maximale (m)								
RAPPORTS								
Coefficient d'emprise au sol (C.E.S) max. (%)		30	30	30	30	30	30	
Rapport plancher / terrain (R.P.T) min. / max. (%)								
Densité brute minimum (nombre logement à l'hectare)								
Nombre logements / terrain maximal								
LOTISSEMENT								
TERRAIN								
Largeur minimale (m)		40	40	40	40	40	40	
Profondeur minimale (m)		40	40	40	40	40	40	
Superficie minimale (m ²)	1600	1600	1600	1600	1600	1600		
DIVERS								
Normes de revêtement extérieur								
Norme d'affichage	B-C	B-C	B-C	B-C	B-C	B-C		
PIIA	●	●	●	●	●	●		
PAE								
Projet intégré								
Usage conditionnel								
PPCMOI								
Notes particulières								
NOTES							Amendements	
(1) 30- Imprimerie, édition et industries connexes. 6642- Service de pose et réparation de parement métallique. 6648- Service de pose de portes et fenêtres. 5521- Vente et installation de batteries et d'accessoires 2698- Atelier d'artisan de couture et d'habillement 5020 - Entreposage intérieur pour un usage public seulement							No. Règl.	Date
							U-220-18	16-03-2017
							U-220-24	20-09-2020
							U-220-26	